



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

SCAE

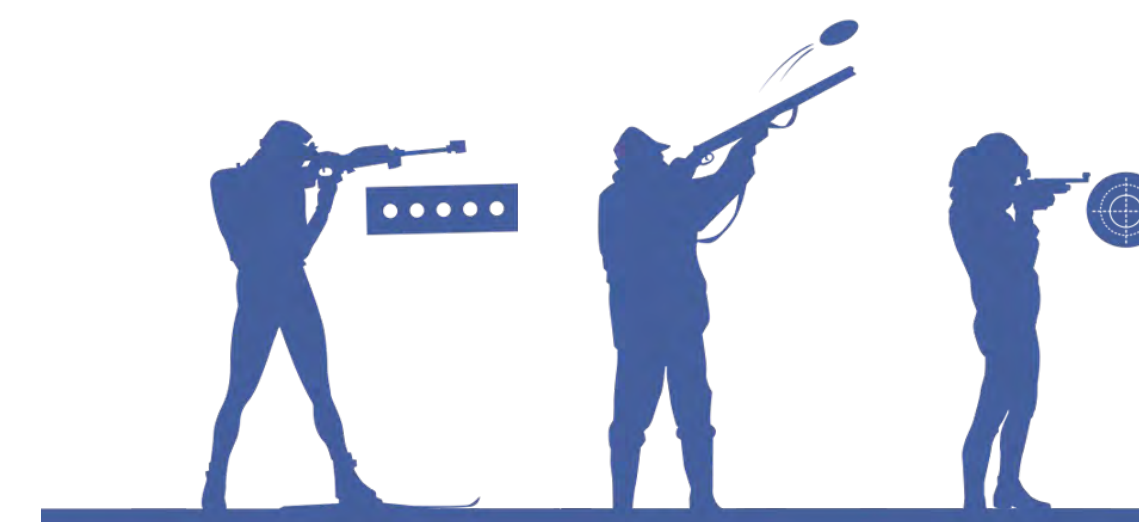
Service Central
des Armes
et Explosifs

Systeme d'information sur les armes

Ouverture aux tireurs sportifs

PARTIE II

Création d'un compte tireur sportif



Service Central des Armes et Explosifs



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

5

Une procédure entièrement dématérialisée



Une création de compte simplifiée

Création de compte - Première partie (1/2)

Étape 1 sur 4

Identité

Étape suivante : Adresse de la résidence principale et coordonnées

Informations sur la licence en cours de validité

Veillez sélectionner votre ou vos fédérations *

Fédération Française de Tir

Numéro de licence de Tir *

Création de compte - Première partie (1/2)

Étape 2 sur 4

Adresse de la résidence principale et coordonnées

Étape suivante : Adresse(s) de résidence secondaire(s) en France

Adresse postale en France

Numéro de voie

Extension

Type et nom de voie *

Lieu-dit

Code postal *

Ville *

Sélectionnez votre type de justificatif de domicile *

Pour être valable, un justificatif de domicile doit comporter le nom, le prénom et l'adresse de la personne et doit être daté de moins de 3 mois

Justificatif de domicile *

La taille maximale autorisée de votre document est 5Mo. Les formats acceptés sont .png, .pdf, .jpeg, .jpg

.jpg

Itinérant

Les documents et informations pour créer un compte :

- ✓ Une pièce d'identité
- ✓ Un justificatif de domicile
- ✓ Le numéro de licence



En l'absence d'interconnexion avec la FFTIR (qui pourrait n'être effective qu'en mars 2024), le détenteur pourra intégrer sa licence en pièce jointe.



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

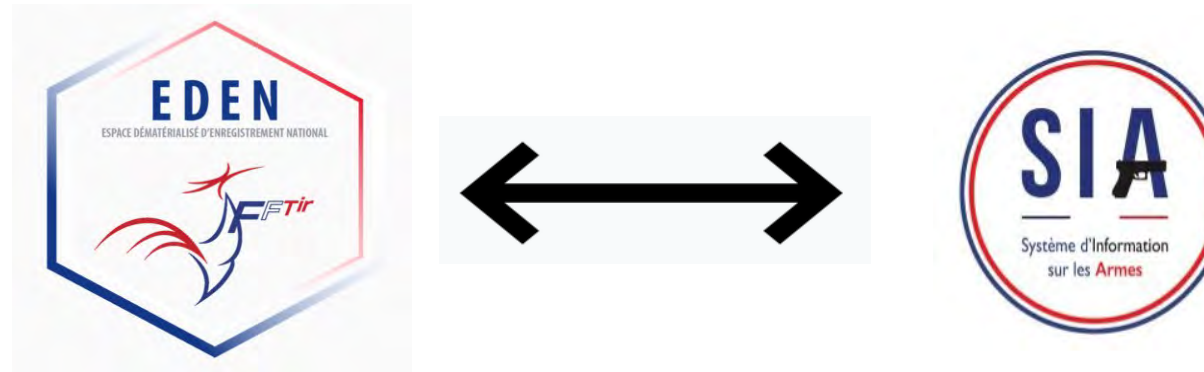
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

Une procédure entièrement dématérialisée

Interconnexion entre le SIA et la FFTir



Transmissions de données au SIA lors de la création de compte
(licence en cours de validité, certificat médical, avis favorable)

- **Moins de pièces justificatives à vérifier => instruction simplifiée des demandes**



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

Une procédure entièrement dématérialisée

Interconnexion entre le SIA et la FFTir

Echanges d'informations :

- Délivrance, refus et retrait d'autorisation
- Existence, retrait et défaut de renouvellement de la licence
- Existence ou retrait de l'avis favorable

Si retrait, information sur la raison du retrait :

- Défaut d'assiduité au tir (obligation modifiée : 1 tir au minimum par saison sportive)
- Infraction grave aux règles de sécurité (inscription FINIADA)



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

Une procédure entièrement dématérialisée

Une autorisation dématérialisée

- Demande d'autorisation déposée dans le SIA
- Documents (AR, refus, autorisation) mis à disposition du demandeur dans le compte
- Le demandeur est notifié par e-mail chaque fois qu'un document est mis à disposition



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

Les détenteurs sans titre

Détenteurs d'armes héritées/trouvées, C3, C9



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

Arme héritée / trouvée

Pour conserver l'arme :

- Déclaration par l'intermédiaire du compte SIA détenteur sans besoin de passage à la brigade/au commissariat ni chez l'armurier
- Catégorie B : dépôt dans les 3 mois chez l'armurier en attendant la délivrance d'une autorisation
- Pour se dessaisir de l'arme (catégories A, B ou C) : pas de création de compte détenteur, enregistrement de l'arme dans le LPN du professionnel sur présentation d'une pièce d'identité



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

La création d'un compte licencié « **tireur sportif** » et les fonctionnalités associées



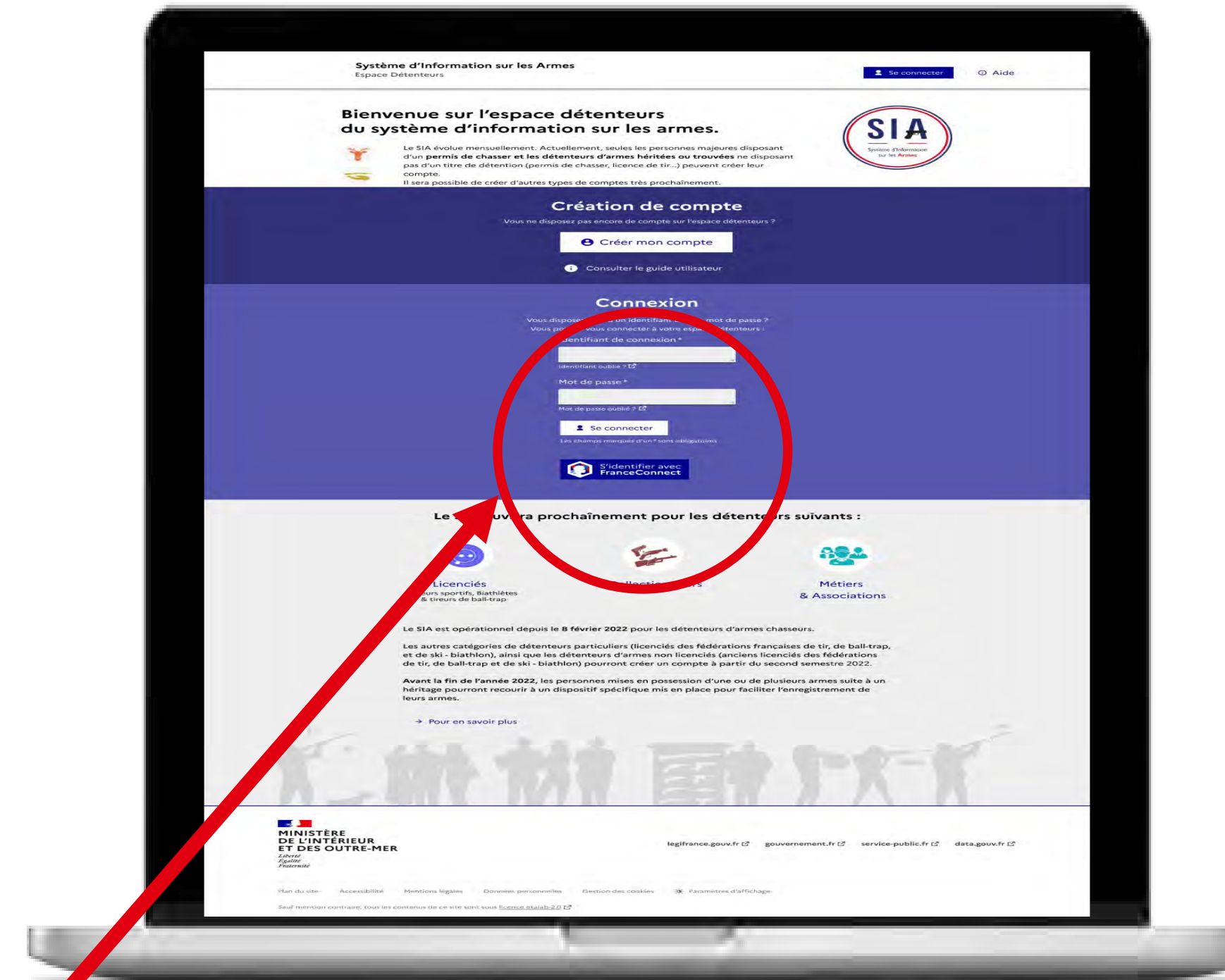
La création d'un compte tireur dans le SIA

Avant de commencer :

- Le détenteur doit avoir une adresse mail
- Le détenteur scanne ou prend en photo sa pièce d'identité et son justificatif de domicile
- Le détenteur se munit de son numéro de SIA s'il en possède un

Pour commencer, cliquer sur « créer mon compte »

- Je clique sur le bouton :



La création d'un compte tireur dans le SIA

2. Choix du motif de création du compte

→ Jusqu'à ce jour, création de compte uniquement pour les chasseurs et les détenteurs sans titre

→ A partir du 27 février 2024, création de compte pour les tireurs sportifs



La création d'un compte tireur dans le SIA

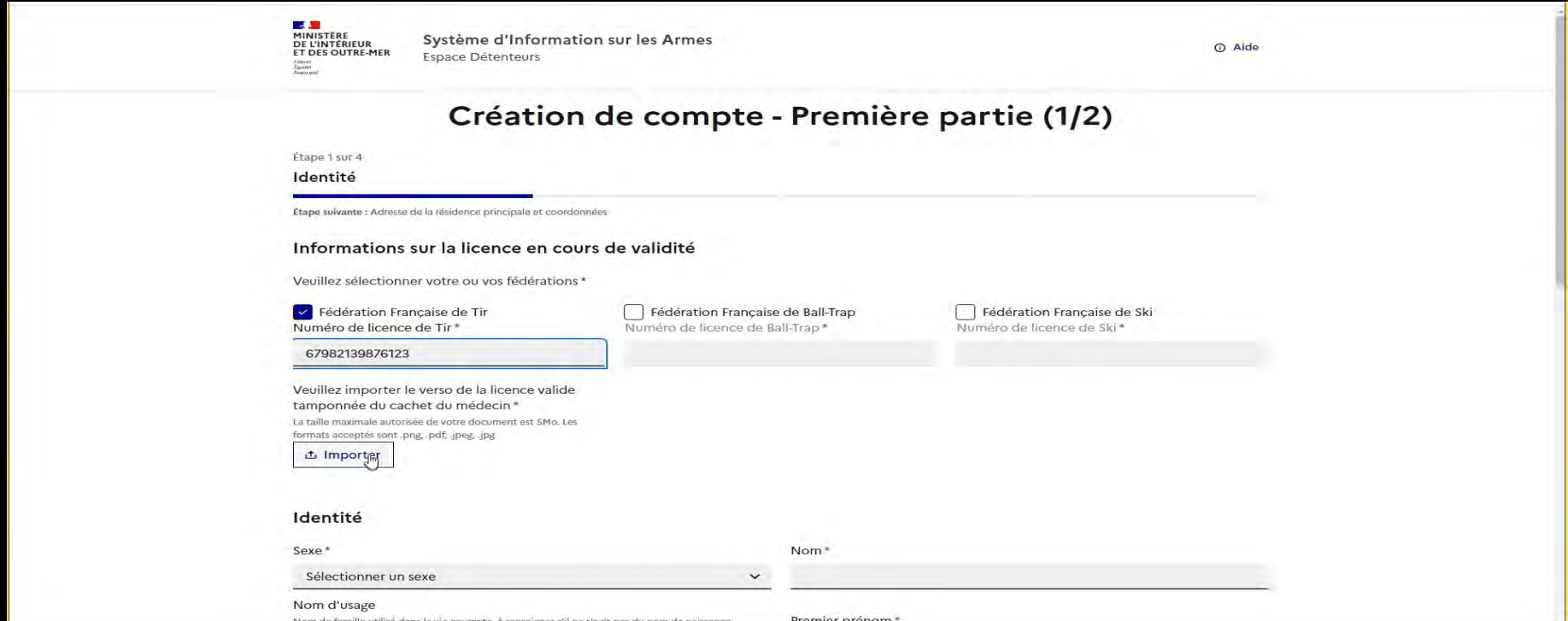
3. Respecter les étapes :

→ Le détenteur remplit tous les champs obligatoires et importe les documents justificatifs (pièce d'identité, justificatif de domicile)



En l'absence d'interconnexion avec la FFTIR (qui pourrait n'être effective qu'en mars 2024), le détenteur pourra intégrer sa licence en cours de validité en pièce jointe.

4. Valider à l'aide du code Captcha :



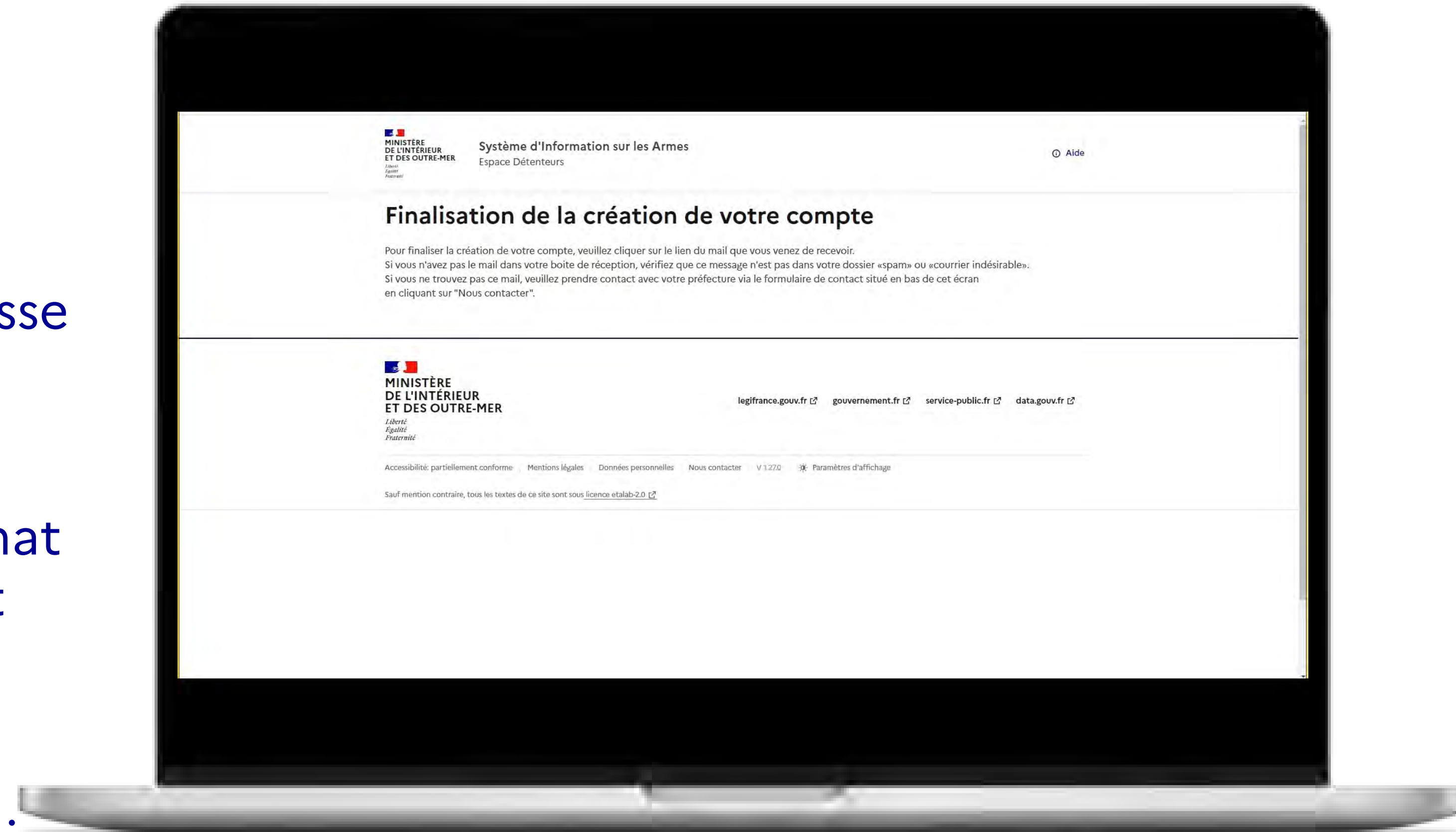
La création d'un compte tireur dans le SIA

5. Activer mon compte :

- Le système adresse un mail de confirmation de création de compte.
- En cliquant sur le lien d'activation, un renvoi est fait vers le choix du mot de passe

6. Sécuriser mon compte :

- Le mot de passe doit respecter le format suivant : 12 caractères minimum incluant un chiffre, une lettre et un caractère spécial.
- Le détenteur choisi dans une liste déroulante et il répond aux questions qui serviront à récupérer l'identifiant en cas d'oubli.



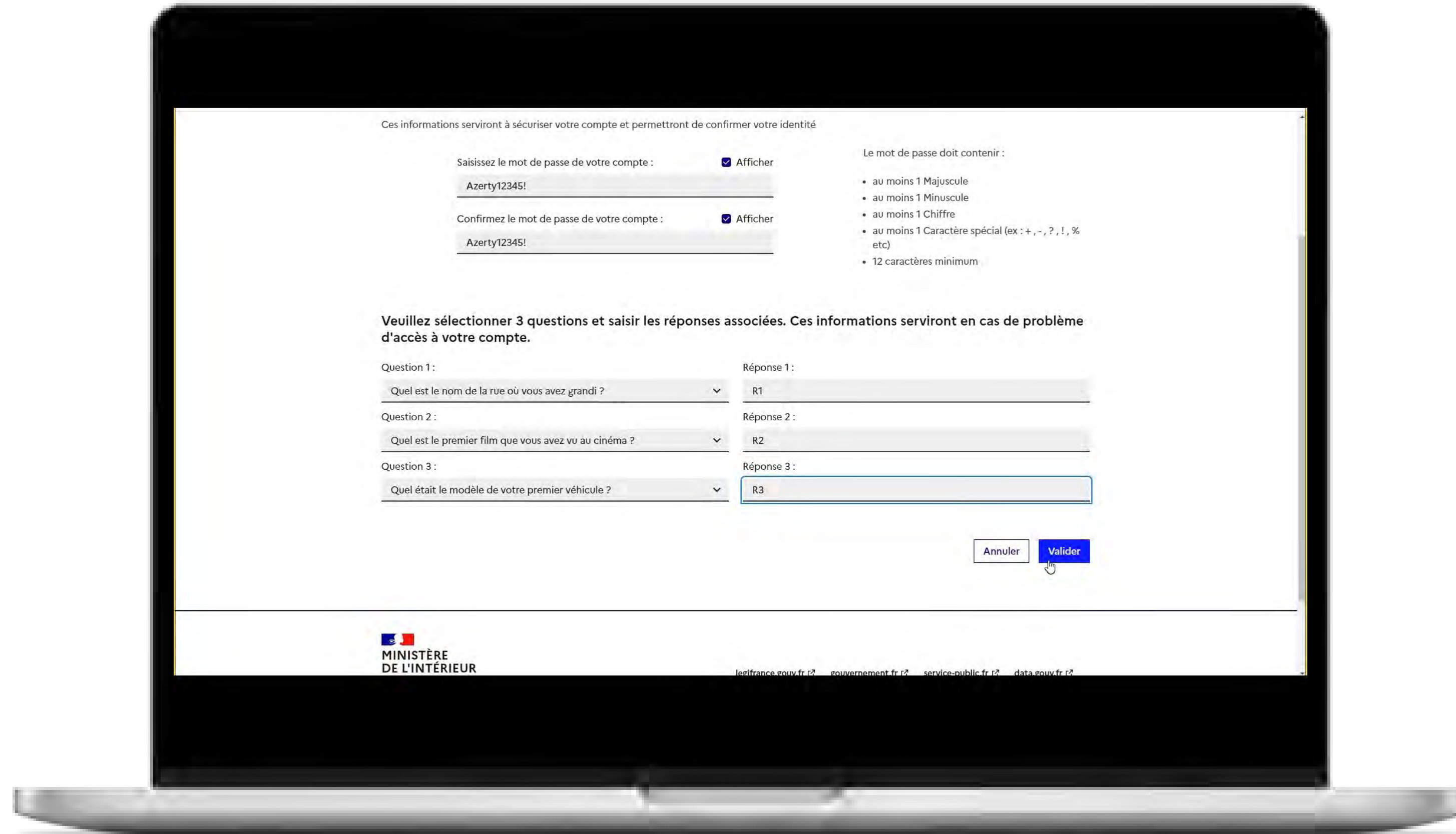
La création d'un compte tireur dans le SIA

7. Valider :

- Au clic que le bouton « valider » le compte est créé !
- Un mail avec une pièce jointe récapitulant les informations importantes, notamment le n°SIA et les identifiants de connexion est envoyé.

8. Compte activé :

- Le compte SIA est immédiatement activé et un numéro SIA suivra le détenteur tout au long de sa vie.
- Si le détenteur doit se connecter, il clique sur « accéder à mon compte »



Ces informations serviront à sécuriser votre compte et permettront de confirmer votre identité

Saisissez le mot de passe de votre compte : Afficher

Confirmez le mot de passe de votre compte : Afficher

Le mot de passe doit contenir :


- au moins 1 Majuscule
- au moins 1 Minuscule
- au moins 1 Chiffre
- au moins 1 Caractère spécial (ex : + , - , ? , ! , % etc)
- 12 caractères minimum

Veillez sélectionner 3 questions et saisir les réponses associées. Ces informations serviront en cas de problème d'accès à votre compte.

Question 1 : Réponse 1 :

Question 2 : Réponse 2 :

Question 3 : Réponse 3 :

 **MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

legifrance.gouv.fr | gouvernement.fr | service-public.fr | data.gouv.fr

 Me connecter

La création d'un compte tireur dans le SIA

Pour rester en règle :

- Le détenteur se connecte lorsqu'il vient d'acquérir une arme pour valider l'acquisition
- Le détenteur met à jour son râtelier dans les 6 mois après la création de son compte
- Le détenteur effectue ses démarches en ligne



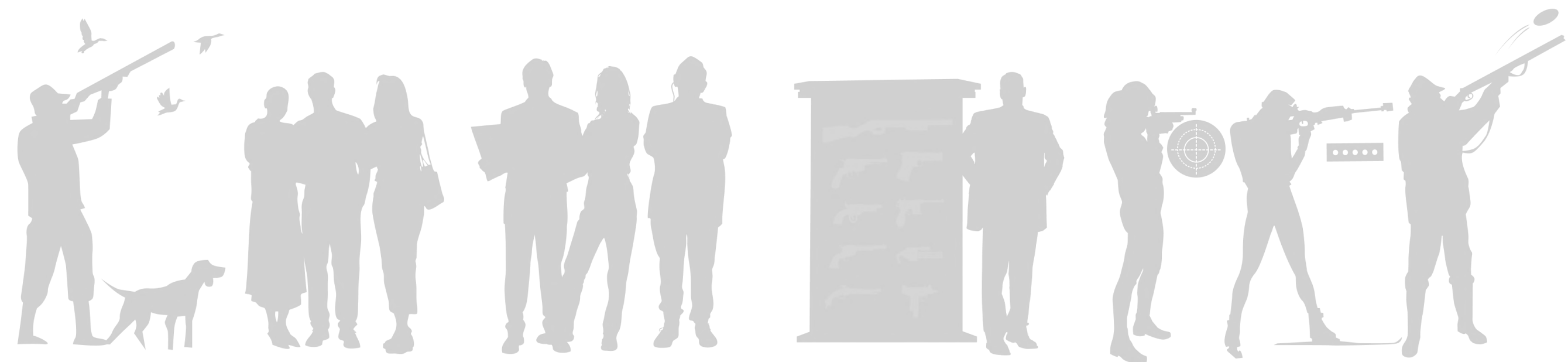
**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

Que faire si le licencié a déjà un compte SIA ?





MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

UN SEUL COMPTE PAR PERSONNE DANS LE SIA

→ Un seul compte SIA est nécessaire, même si un détenteur cumule plusieurs profils.

→ Si un chasseur détient par ailleurs une licence de tir sportif, cette dernière peut être rattachée au compte existant sans création d'un nouveau compte.





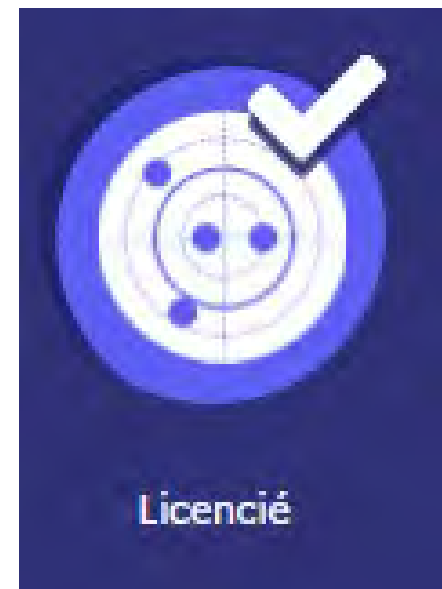
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

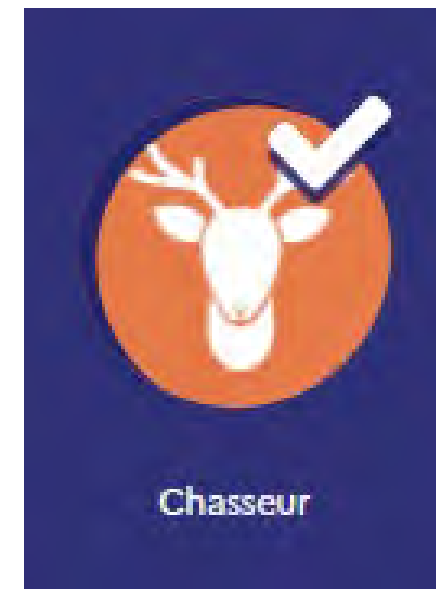
Secrétariat général | DEPSA



INCOMPATIBILITE



Licencié



Chasseur



Détenteurs sans titre
(armes héritées, C3, C9)

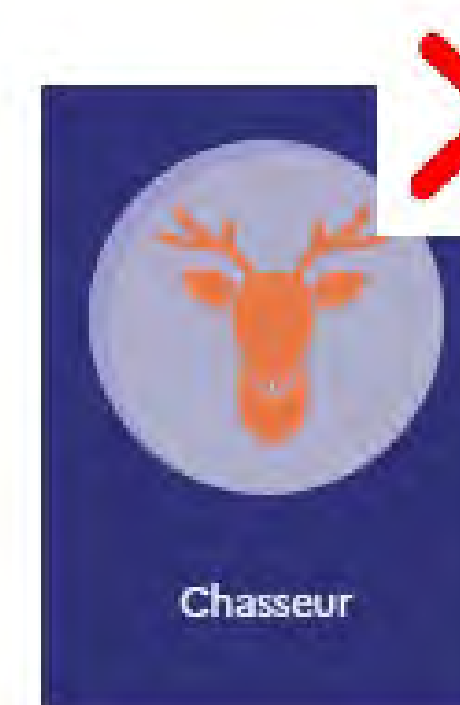
Si un compte SIA est tireur sportif et/ou chasseur, il ne peut pas être détenteur sans titre



Détenteurs sans titre
(armes héritées, C3, C9)



Licencié



Chasseur

A contrario, s'il s'agit d'un compte détenteur sans titre, il ne peut être ni tireur sportif, ni chasseur

Connexion à mon compte SIA

Procédure simplifiée

Si le détenteur dispose déjà d'un compte dans le SIA :

→ Il se connecte à l'aide de ses identifiants.

1. Sur la page d'accueil :

→ Le détenteur renseigne les champs « identifiant » et « mot de passe »

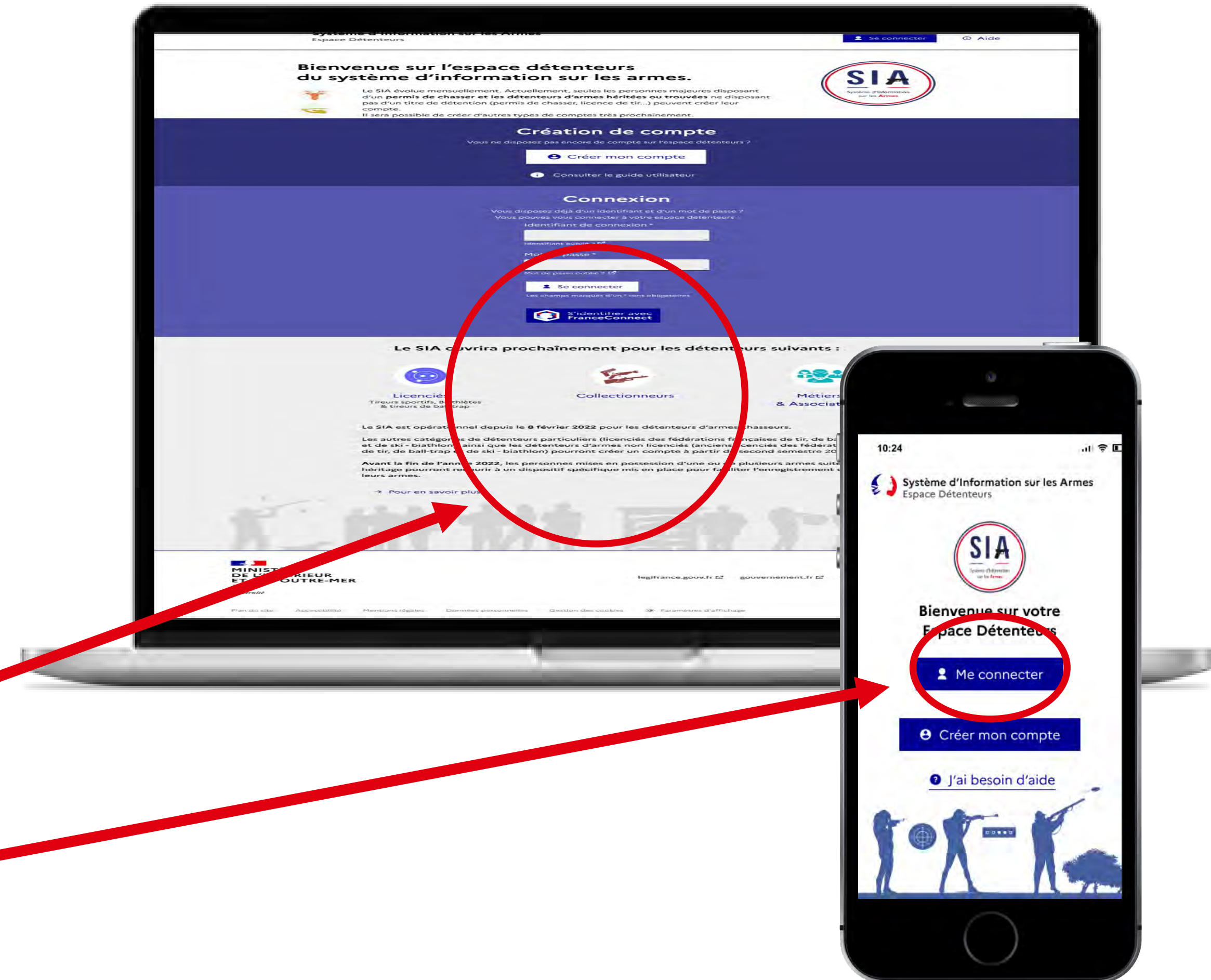
→ Il clique sur le bouton de connexion.

→ Sur le site SIA :

 Se connecter

→ En version mobile :

 Me connecter



Connexion à mon compte SIA

Procédure simplifiée



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER | Système d'Information sur les Armes | Espace Détenteurs | Cind CHAM | Aide | Déconnexion

Mon râtelier | Mes démarches | RGA | N°SIA: CHACIN43E00A | Notifications: 4 | **Mon profil**

Mon râtelier numérique

Étape 1 sur 4

Identité

Étape suivante : Adresse de la résidence principale et coordonnées

Informations sur la licence en cours de validité

Veuillez sélectionner votre ou vos fédérations *

<input type="checkbox"/> Fédération Française de Tir Numéro de licence de Tir *	<input type="checkbox"/> Fédération Française de Ball-Trap Numéro de licence de Ball-Trap *	<input type="checkbox"/> Fédération Française de Ski Numéro de licence de Ski *
--	--	--

- Le détenteur clique sur l'onglet « mon profil »
- Il renseigne son numéro de licence



En l'absence d'interconnexion avec la FFTIR (qui pourrait n'être effective qu'en mars 2024), le détenteur pourra intégrer sa licence en cours de validité en pièce-jointe.

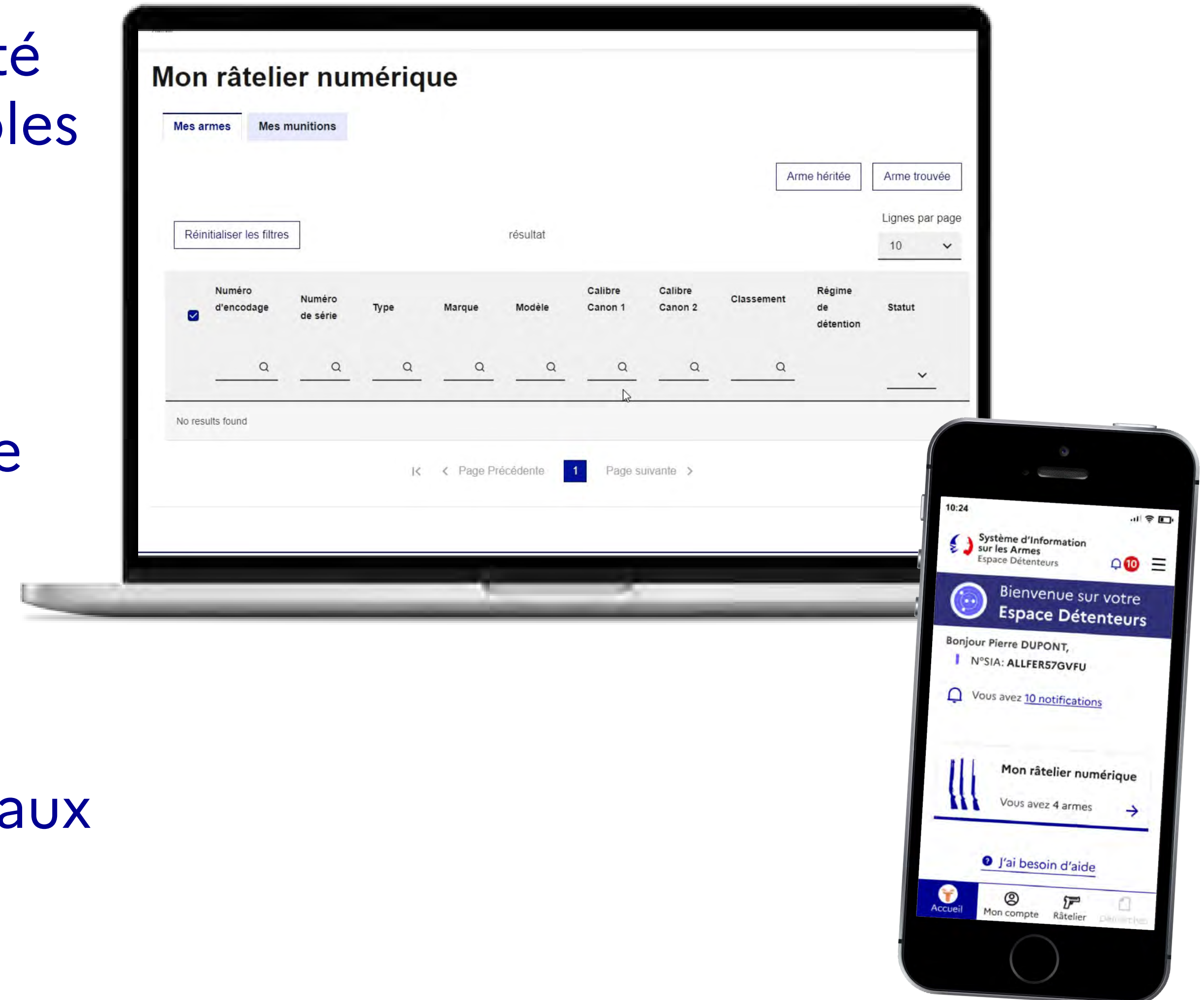
- Le SIA et EDEN communiquent pour vérifier la validité de la licence.
- Une fois la licence validée, le profil tireur est ajouté au compte

Les fonctionnalités du compte SIA

Une fois la licence ajoutée, les fonctionnalités liées au profil « tireur sportif » sont disponibles

- visualisation de l'autorisation si elle a été reprise d'AGRIPPA
- faire une demande d'autorisation en ligne
- recevoir une arme de catégorie B
- recevoir des munitions de catégorie B

L'ensemble des fonctionnalités communes aux chasseurs et aux tireurs sont également disponibles.



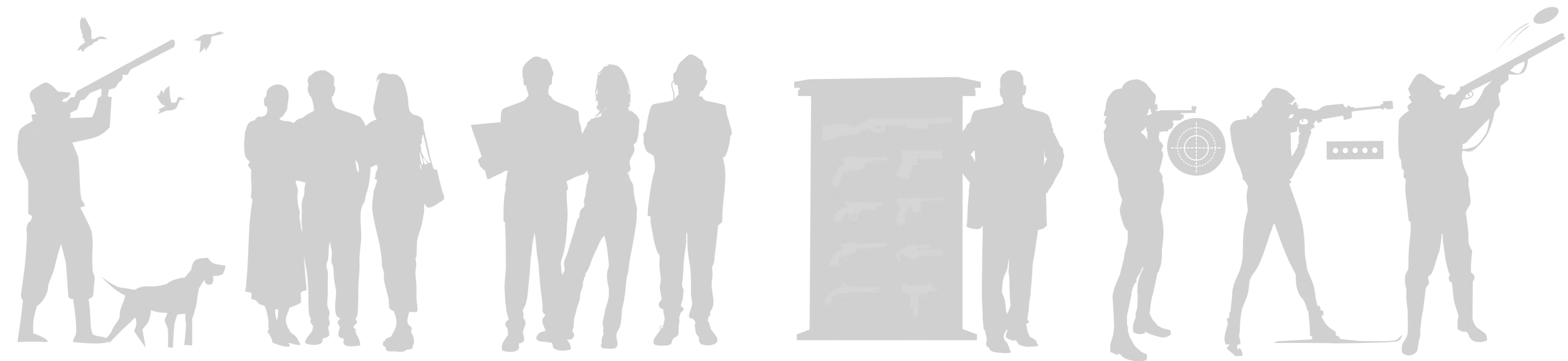


**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

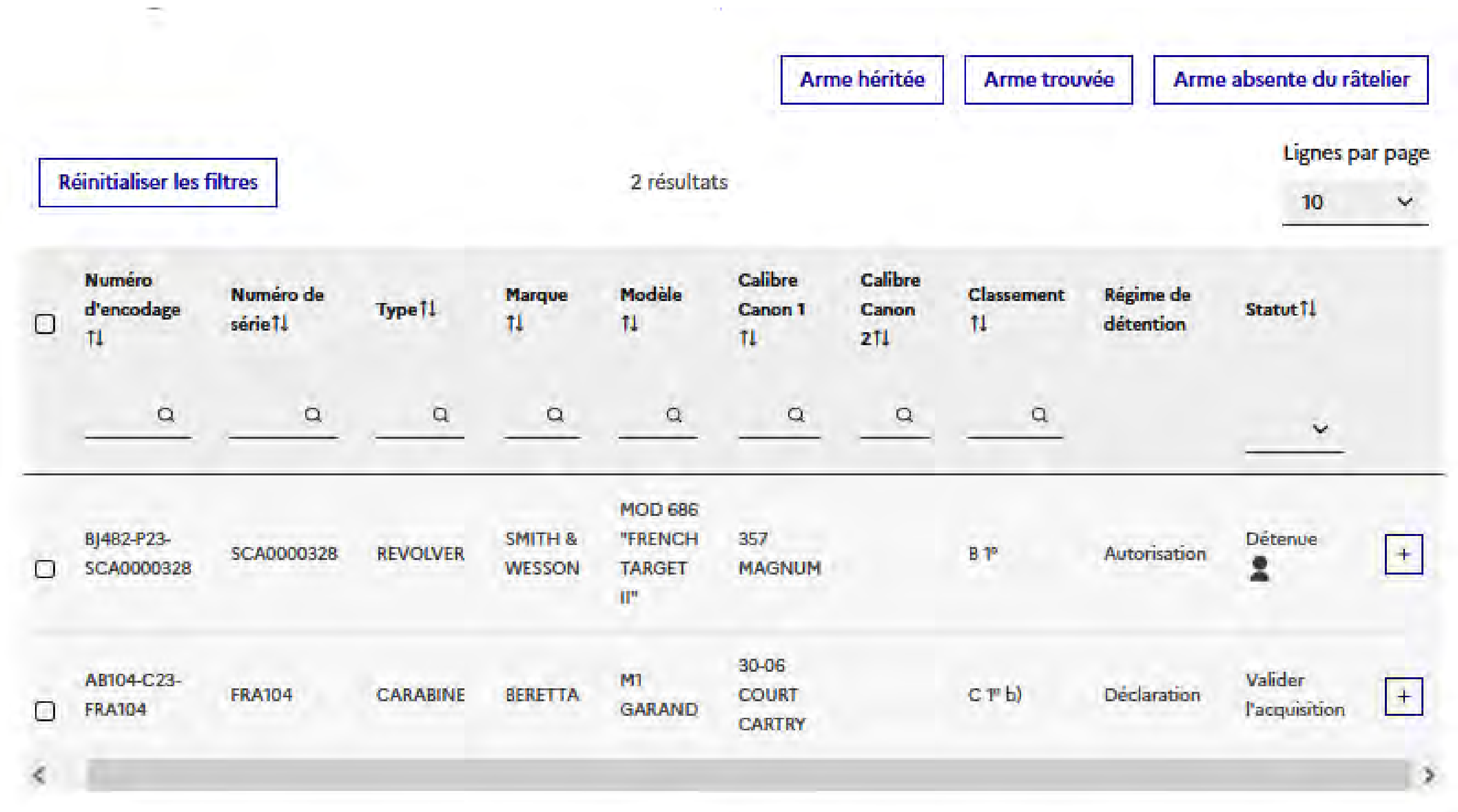
Mise à jour du rôle numérique



La mise à jour du râtelier


Lors de la création du compte, une reprise de données est réalisée. Les armes présentes dans AGRIPPA remontent dans le râtelier numérique du détenteur.

→ Ce dernier peut alors visualiser/modifier les informations.



Arme héritée Arme trouvée Arme absente du râtelier

Réinitialiser les filtres 2 résultats Lignes par page: 10

<input type="checkbox"/>	Numéro d'encodage ↑↓	Numéro de série↑↓	Type↑↓	Marque ↑↓	Modèle ↑↓	Calibre Canon 1 ↑↓	Calibre Canon 2↑↓	Classement ↑↓	Régime de détention	Statut↑↓
<input type="checkbox"/>	BJ482-P23- SCA0000328	SCA0000328	REVOLVER	SMITH & WESSON	MOD 686 "FRENCH TARGET II"	357 MAGNUM		B 1°	Autorisation	Détenue  +
<input type="checkbox"/>	AB104-C23- FRA104	FRA104	CARABINE	BERETTA	M1 GARAND	30-06 COURT CARTRY		C 1° b)	Déclaration	Valider l'acquisition +



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

La mise à jour du râtelier

- Jusqu'à 6 mois après la création de son compte, le détenteur peut mettre à jour son râtelier
- Dans son râtelier numérique, le détenteur peut également visualiser son compteur de munitions par arme détenue.



La mise à jour du râtelier

Mon râtelier numérique

Mes armes

Vous trouverez ci-dessous les armes que vous possédez, identifiées par un n° d'encodage. Si les informations sont incorrectes, vous devez utiliser la fonctionnalité "Signaler une erreur" qui apparaît lorsque vous cochez une arme. Si des armes sont absentes du râtelier, utilisez la fonctionnalité "Arme absente du râtelier".

Vous disposez de 6 mois pour corriger les informations présentes sur votre râtelier via les deux fonctionnalités précitées. Passé ce délai, les boutons "Signaler une erreur" et "Arme absente du râtelier" ne seront plus accessibles.

Arme héritée

Arme trouvée

Arme absente du râtelier

1. Le détenteur se connecte et visualise son râtelier numérique.
2. Il peut signaler une arme manquante dans son râtelier en cliquant sur le bouton « Arme absente du râtelier ».
3. Il accède ensuite à la procédure de déclaration d'une arme manquante.

La mise à jour du râtelier

4. Il renseigne les informations relatives à l'arme et passe à l'étape suivante.
5. Le détenteur visualise le récapitulatif et peut valider la procédure. L'arme est alors ajoutée à son râtelier.

Même si le détenteur ne dispose pas d'une autorisation valide, il est possible d'ajouter une arme de catégorie B. Celle-ci sera alors au statut « a régulariser »



The screenshot shows a web interface for reporting a missing weapon. The page title is 'Signaler une arme absente du râtelier'. The form is divided into several sections:

- Identification de l'arme absente:** This section contains two main input fields:
 - Information de l'arme:** A field for 'Numéro RGA*' with a search button 'Rechercher sur le RGA'. Below it is a field for 'Numéro de série*' with a checkbox 'Cocher cette case s'il n'y a pas de numéro de série'.
 - Information des éléments de l'arme:** This section includes fields for 'Partie supérieure boîte de culasse (upper)', 'Canon', 'Colonne', 'Ensemble mobile de culasse', 'Fusil de culasse', and 'Barillet', each with a search icon. There is also a field for 'Autres systèmes de fermeture'.
- Other fields:** 'Date de neutralisation' and 'Lieu de neutralisation'.
- Buttons:** 'Annuler' and 'Suivant'.